

Le Bagotier

MAI 2014

Journal Sainte-Hélène-de-Bagot



4 au 8 juin

Festival Ste-Hélène en fête

PRENEZ NOTE DES FERMETURES DE RUES PAGE 6, en bas du calendrier

N'OUBLIEZ PAS : 1^{er} juin 2^e versement de taxes municipales

Saviez-vous que...

Un permis c'est nécessaire pour

TRAVAUX DE REMBLAIS OU D'EXCAVATION, ABATTAGE D'ARBRES, RÉPARATION D'UNE ENSEIGNE, INSTALLATION D'UNE PISCINE...

TOUTES LES INFORMATIONS À LA PAGE 8

St-Jean-Baptiste:

21 juin

Emmanuelle St-Jean

PAGE 12



Photographe: Martin Sévigny

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

www.sainte-helenedebagot.com

Quelques glanures hélénoises entre 1910 et 2009

PAR JEANNINE GOSELIN

Vers 1910, lors des épousailles d'Olivine Laferrière et d'Alfred Brouillard : Un arrêt des festivités s'impose à l'heure de la traite... A l'avant, les jeunes mariés.



Fernand Laferrière, spécialiste en transport de bâtiments, a réussi en 1989 à installer une maison de deux étages sur une barge qui a navigué sur la rivière Richelieu de St-Hilaire à St-Charles, une distance de 12.5 km. Le Chemin des Patriotes a été fermé toute la journée. Cet exploit a fait les manchettes dans tous les médias dont la télé de Radio-Canada.

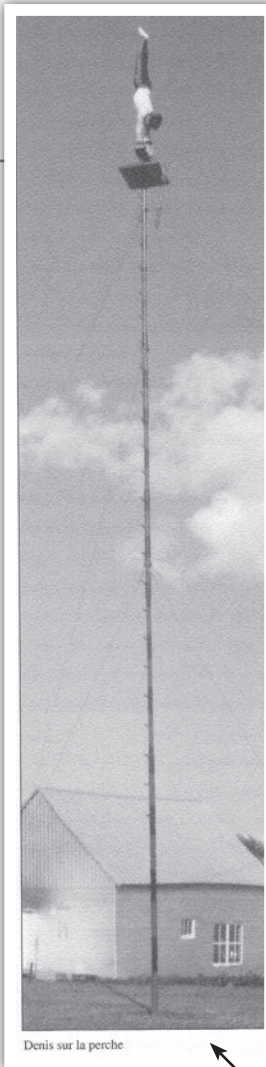


La famille Paradis-Dolbec comptait trois beaux enfants. Le 5 août 2009, ils ont accueilli, pas un, pas deux, mais trois bébés!!! Les trois grands ont ajouté à leur vocabulaire les mots: triplet, triplés et trio.

Etienne dans les bras de Samuel, bébé Marie-Soleil et Léanne, Anabelle et papa Sylvain, Alex avec maman Judith.



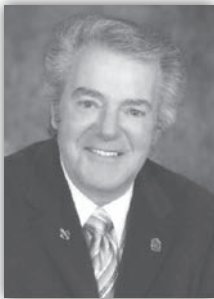
Rosaire Gaudette et Marie-Anne Larocque sont les heureux parents de 10 filles toutes aussi belles les unes que les autres. Dans l'ordre : Isabelle, Gisèle, Aline, Marie-Anne, Rosaire, Lise, Nicole, Monique, Rita, Denise, Céline et Louise.



Denis sur la perche

En 1982, à l'occasion de la St-Jean-Baptiste, Denis Bisailon installe une perche de 50 pieds de hauteur sur le terrain de Clément Lapierre où il présente un spectacle d'acrobatie sans filet. Il avait développé 8 figures dont l'équilibre sur une main en faisant un 360 degré puis sur deux mains, et ensuite le drapeau vertical et le drapeau horizontal. Les spectateurs sont bouche bée devant cet exploit audacieux.

ADMINISTRATION MUNICIPALE



M. Yves Petit
450 791-2508 Cell. 450 779-1872
Maire
Siège d'office sur tous les comités



M. Michel Brouillard
450 791-2694
Conseiller
Loisirs • Service incendie, schéma de risque • Voirie, environnement et cours d'eau



Mme Louise Forest
450 791-2095
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Régie des déchets • Aqueduc et épuration des eaux • Famille
• Office municipal • Maire suppléant



Mme Hélène Dufault
450 791-2124
Conseillère
Finances, personnel et développement économique
• Bibliothèque et culture
• Patrimoine • Office municipal



M. Stéphan Hébert
450 791-2842
Conseiller
Sécurité civile • Régie des déchets
• Aqueduc et épuration des eaux
• Voirie, environnement et cours d'eau



M. Réjean Rajotte
450 791-2297
Conseiller
Loisirs • Sécurité civile

M. André Lévesque
450 791-2690
Conseiller
Finances, personnel et développement économique
• Service incendie, schéma de risque
• Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPAL

Véronique Piché
Directrice générale (*Lundi au jeudi*)
dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe (*Mardi au vendredi*)
adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Martine Lupien
Secrétaire-réceptionniste (*Lundi, mardi, jeudi et vendredi*)

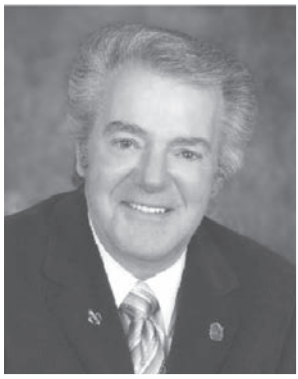
Bertrand Lapierre
Directeur des travaux publics
travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Céline Labrecque
Officier municipal en bâtiment
(*Mardi et vendredi : 10 h à 16 h 30*)

David Lebel
Directeur service des incendies

Jézabelle Legendre
Technicienne en loisirs
Bureau situé au centre communautaire
421, 4^e avenue • 450 791-2455 poste 231
(*Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h à 15 h 30*)
(*Mercredi : 8 h à 10 h*)

379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) JOH 1M0 • Téléphone 450 791-2455
Télécopieur 450 791-2550 • Courriel mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca • www.sainte-helenedebagot.com



Mot du **MAIRE**

Le temps des semences est arrivé. Vous verrez de plus en plus d'agriculteurs dans leurs champs et sur les routes. Leurs véhicules dépassent souvent la largeur d'une seule voie et ils ne roulent pas à la même vitesse que les automobilistes. À tous, nous vous demandons d'être bien vigilants et courtois sur les routes.

De plus, le 13 mai dernier était la journée de la collecte des gros rebuts. Merci à tous les citoyens et les citoyennes qui ont participé. Si vous n'avez pu en profiter, vous pourrez aller porter vos gros rebuts à l'un des deux écocentres de la Régie (Saint-Hyacinthe ou à Acton Vale) ou en disposer lors de la prochaine collecte de gros rebuts, soit le 8 juillet prochain.

Nous vous rappelons que la collecte a lieu 3 fois par année, soit en mai, juillet et septembre. Entre temps, vous ne devez pas mettre les gros rebuts sur le bord de la route. Notez que les pneus ne font pas partie des gros rebuts. Apportez-les dans un écocentre ou dans un garage de votre région.

Par ailleurs, pour les personnes qui passent avant les gros déchets afin d'y faire des trouvailles, il est aussi de votre responsabilité de vous en départir de façon convenable si vous n'en voulez plus et non d'en disposer sur le bord de la route! Il y a des amendes qui peuvent s'en suivre.

Sur ce, nous vous rappelons que le Festival Ste-Hélène en fête aura lieu du 4 au 8 juin prochain.

Nous vous convions tous à venir festoyer.

Yves Petit, maire



Mot de la **DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Permettez-moi de vous présenter un nouveau membre dans l'équipe municipale, Madame Martine Lupien. Madame Lupien est entrée en fonction le 12 mai dernier comme secrétaire-réceptionniste de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. Que vous téléphoniez ou que vous vous présentiez au bureau municipal, elle saura vous accueillir et vous répondre avec le sourire.

Sur ce, toute l'équipe lui souhaite la bienvenue!

De plus, pour la saison estivale, plusieurs événements dans la municipalité sont à l'agenda. Profitez-en pour y participer, rencontrer des gens, échanger ou tout simplement pour vous changer les idées. Pour des nouveaux arrivants dans la municipalité, c'est le meilleur moyen pour rencontrer, échanger et se familiariser.

Par ailleurs, dans le mois de juin, il y aura beaucoup de festivités et d'activités dans la municipalité. Profitez-en bien!

Véronique Piché, directrice générale

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
Québec J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455

Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue

Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

MAISON DES JEUNES

Adresse: 425, 6^e avenue

Téléphone: 450 791-2455, poste 229

Jeudi 18 h 30 à 22 h
Vendredi 18 h 30 à 23 h

FABRIQUE

Adresse: 650, rue Principale

Téléphone: 450 791-2480
450 791-2639

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue

Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale

Téléphone: 450 791-2666

LIENS D'INTÉRÊT

Câble TV: Câblevision

1-800-567-6353
www.cablevision.qc.ca

Service internet

1-866-853-3232
haute vitesse : Xittel
www.xittel.net

Service de téléphone:

Télébec
1-888-835-3232
www.telebec.com

Société Protectrice des Animaux

819 472-5700
de Drummond (S.P.A.D.)
www.spadrummond.com

CLD Les Maskoutains

450 773-4232
www.cld-lesmaskoutains.qc.ca

Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca

Écocentres

www.regiedesdechets.qc.ca/
ecocentres_intro.html

Commission Scolaire de St-Hyacinthe

450 773-8401
www.cssh.qc.ca

MRC Maskoutains

450 774-3141
www.mrcmaskoutains.qc.ca

Transport adapté

450 774-8810
mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

Transport collectif

450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

JUIN



D	L	M	M	J	V	S
1 Paiement de taxes : 2 ^e versement Maison des jeunes Fermée	2 Maison des jeunes Fermée	3 R Séance du conseil 19h30	4 D	5	6	7 Bibliothèque Fermée
8 Festival Ste-Hélène en fête	9 Cuisine collective	10 D	11 D	12 Festival Ste-Hélène en fête *	13	14
15	16	17 R	18 D	19	20	21 Fête de la St-Jean-Baptiste 13h00 à ...
22	23	24 D Bureau municipal FERMÉ	25 D Bibliothèque 19h à 21h	26 Bibliothèque 19h à 21h	27	28
29	30 Bureau municipal FERMÉ (pour la Fête du Canada)					

* RUES FERMÉES POUR STE-HÉLÈNE EN FÊTE : 2^e rue de la 4^e Avenue jusqu'à la 6^e Avenue, rue de l'Église, 2^e rue de la 4^e Avenue jusqu'à la rue Couture, rue Chabot, si nécessaire les rues qui mènent jusqu'au parc industriel (si il y a beaucoup de véhicules récréatifs), permettre le stationnement des véhicules récréatifs dans les rues de la municipalité.



La municipalité vous informe...

N'oubliez pas : 1^{er} juin 2^e versement de taxes municipales



Bertrand Lapierre
Directeur
des travaux publics



Marc Durocher

D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur tout le territoire de la municipalité. Nous vous demandons d'être patient si nous devons contourner la

circulation ou simplement fermer une voie. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté de nous et que nous sommes en train de travailler sur la voie publique.

De plus, pour la saison estivale nous serons souvent dehors sur le territoire de la municipalité. Vous voir et vous parler nous fait toujours plaisir. Sauf que si vous avez des questions plus techniques (ex. : mon bac à vidange est brisé, un lampadaire allume plus, un méga trou dans la chaussée devant votre entrée...) faites affaire avec le bureau municipal. C'est la meilleure place pour vos problèmes, questionnements, commentaires constructifs, des idées et même des projets. Le bureau municipal est le mieux informé et assure le suivi.

Passez un bel été et pour toutes **urgences** en lien avec les services publics, la voirie, l'aqueduc et les égouts, téléphonez au 450-791-2455, poste 226.

Bertrand Lapierre et Marc Durocher.

Vente de garage à

Sainte-Hélène-de-Bagot :

vous pouvez en organiser en tout temps car la municipalité le permet, sans permis. **Merci de votre collaboration!**

FERMETURE DU BUREAU :

le 24 juin et le 30 juin



Sylvie Vanasse
Directrice générale
adjointe
(Mardi au vendredi)

TAXATION – COMPTABILITÉ MUNICIPALE

Et oui, le 2^e versement de taxes municipales vient à échéance le 1^{er} juin 2014.

Voici quelques trucs pour vous éviter des tracas.

Si vous avez perdu vos petits coupons à détacher pour joindre avec votre paiement ou vous ne souvenez plus de combien est votre paiement du deuxième versement? Et bien pas de problème! Allez sur le site internet de la municipalité **www.sainte-helenedebagot.com** et sous l'onglet rôle d'évaluation en ligne vous allez trouver l'information et vous pouvez même l'imprimer.

Vous avez de l'arréage dans vos paiements de taxes municipalités? Informez-vous au bureau municipal 450-791-2455 poste 225 afin de savoir le montant exact à payer pour ne pas vous occasionner un solde non acquitté et que les intérêts continuent. De plus, pour être certain du bon montant, venez en personne avec un chèque vierge et le montant vous sera donné sur place!

Vous êtes pressés et aimeriez apporter votre chèque du deuxième versement de taxes au bureau municipal? Parfait, mais s'il vous plaît, ayez en main votre chèque complété au nom de la municipalité.

Merci,

Sylvie Vanasse,
adjointe à la direction.



Céline Labrecque
Inspecteur en bâtiment
(Mardi et vendredi)

Permis

Afin d'obtenir un permis, la meilleure façon est de me téléphoner au 450 791-2455 poste 223 et ainsi prendre rendez-vous avec moi.

Prenez note que je suis la seule personne au bureau municipal qui peut émettre un permis ou vous renseigner sur l'émission de permis.

Si vous devez obtenir un permis afin d'effectuer des rénovations, de la construction, une installation ou autres travaux et que vous décidiez d'ignorer le règlement, vous vous exposeriez à des amendes voir même seriez contraint à défaire une construction.

Il est donc très important d'obtenir un permis parce que les règlements existent mais aussi afin de vous protéger!

Alors sans hésiter, téléphonez-moi au 450 791-2455 poste 223 pour toutes questions en lien avec l'urbanisme et les permis. Ce sera un plaisir de vous répondre et de vous accompagner dans vos projets.

Je vous laisse prendre connaissance des permis que la municipalité émet et leur tarif :

Changement d'usage ou de destination d'un terrain ou d'une construction	20\$
Travaux de déblais, de remblais ou d'excavation	20\$
Abattage d'arbres	20\$
Déplacement ou démolition d'une construction	20\$
Installation ou réparation d'une enseigne	20\$
Installation d'une piscine	20\$
Construction résidentielle	60\$ et plus
Construction agricole	50\$ à 100\$
Construction commerciale	100\$ et plus
Rénovation résidentielle	25\$
Rénovation autre que résidentielle	25\$ et plus
Installation de traitement des eaux usées (fosse septique/champ d'épuration)	30\$
Ouvrage de captage d'eau souterraine	20\$
Autres...	

Au plaisir de vous rencontrer, de vous parler et de voir vos projets!

Céline Labrecque

Loisirs en mouvement... Pur plaisir!

Les Cuisines Collectives de Sainte-Hélène-de-Bagot c'est...



... cuisiner en toute simplicité, économiser, partager de nouvelles idées et briser la routine des repas.

- Une cuisine par mois,
- Des groupes de 3 à 5 personnes sont formés.
- 15 \$ par cuisine,
- 4 plats par atelier, (ex. : 1 soupe, 2 plats principaux, 1 dessert) (4 portions minimum par recettes.)

*** Ces cuisines s'adressent aux familles à faible ou moyen revenu, aux personnes seules, aux étudiants.

LA PROCHAINE CUISINE SERA LE LUNDI 9 JUIN DANS LA MATINÉE

Pour informations ou inscription, veuillez communiquer avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231

CAMP de jour d'été 2014



Les organisateurs du camp de jour de Sainte-Hélène-de-Bagot sont prêts! Les profils et les sorties sont déjà choisis. Vous devez vous présenter à la rencontre du mercredi 28 mai à l'OTJ à 18 h 30 pour vous y inscrire.

Les parents qui souhaitent profiter du service de camp de jour peuvent encore inscrire leur enfant. Vous n'avez qu'à télécharger les documents en ligne sur le site de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. (Onglet : Communautaire/loisirs) Les formulaires remplis peuvent être retournés via l'école Plein-Soleil idéalement avant le mercredi 28 mai 2014.

Soccer et baseball jeunesse

Pour les parents qui souhaitent inscrire leur enfant au soccer et au baseball jeunesse, il faut le faire **maintenant**. Vous n'avez qu'à télécharger les documents en ligne sur le site de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot. (Onglet : Communautaire/loisirs) Les formulaires remplis peuvent être retournés via l'école Plein-Soleil.

Certains gilets de soccer et de baseball pour enfant manquent à l'appel! Veuillez les remettre via l'école Plein-Soleil!

Saison 2014 de tennis

Pour ceux et celles qui désirent avoir une clé de tennis pour la saison 2014, vous devez vous présenter au centre communautaire dans la journée. Idéalement, il est préférable de communiquer avec Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231 pour prendre rendez-vous.

Le coût pour un résident est de 40\$. Dès le retour de votre clé, avant le 28 novembre prochain, un montant de 10\$ vous sera remis.

Ateliers artistiques pour les ados

Manon Chalifour est à la recherche d'adolescents (es) prêts à participer à des projets artistiques. Le projet principal est la confection de décors pour le spectacle du camp de jour 2014. Bien entendu, d'autres bricoles originales t'attendent : reconditionnement de vêtements, restauration de petits meubles et accessoires, etc. Viens donner une deuxième vie aux objets qui t'entourent!

Inscriptions auprès de Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Informez-vous et profitez des avantages de l'adhésion ou du renouvellement hâtif encore cette année, pour la nouvelle programmation 2014-2015 qui commencera le 25 août 2014 à Upton, pour vous remercier de votre renouvellement anticipé, deux billets pour la table de cadeaux, vous seront remis gratuitement pour le tirage de fin de soirée. Encore de très bonnes conférences à venir, nous vous l'assurons! Parlez-en à vos amis.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages.

Bienvenue à tous, amateur de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2013-2014
Pour information : Tél. : 450-793-4272 sheltc@fsheq.net



*L'environnement
notre passion!*



Jézabelle Legendre
450 791-2455 poste 231
Technicienne en loisirs

C'est avec plaisir que je vous présente les membres du Comité des loisirs Ste-Hélène 2014

De plus en plus reconnu pour son dynamisme, le Comité des loisirs Ste-Hélène est composé de sept administrateurs et de ses membres supporté par la technicienne en loisirs. Tous ces gens ont un but commun : Créer un milieu de vie intéressant, vivant et qui se démarque.

Suite à l'assemblée générale annuelle du mercredi 23 avril dernier, les administrateurs du Comité des loisirs pour l'année 2014 ont été déterminés.



Réjean Rajotte,
président du Comité, conseiller municipal et père de trois enfants



Karen Laflamme,
vice-présidente du Comité, éducatrice à l'enfance et mère de cinq enfants



Laurence Talbot,
secrétaire/trésorière du Comité et mère de quatre enfants



Michèle F. Jacques,
éducatrice en milieu familiale et mère de deux enfants



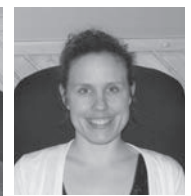
Michel Brouillard,
producteur agricole, conseiller municipal et père de quatre enfants



Martin Gazaille,
boucher et père d'un enfant



Serge Lacombe,
gestionnaire et père de deux enfants



Jézabelle Legendre,
technicienne en loisirs pour le Comité et mère de deux enfants

Une fois tous ces gens réunis, un travail d'équipe peut commencer! Voici la liste des événements, des activités et des services qui sont organisés uniquement par le Comité ou en partenariat.

Événements	Activités	Services
Carnaval d'hiver	Entraînement en circuit et Tabata	Camp de jour (Semaine de relâche)
Casino (au deux ans)	Yoga	Camp de jour estival
Foire de l'environnement	Karaté	Cuisines collectives
Festival Ste-Hélène en fête	Danse Hip-Hop	Cours d'anglais pour enfants
Fête Nationale	Cardio en plein air	Cours d'anglais pour adultes
Halloween	Badminton	
Dépouillement d'arbre de Noël	Volley-ball de plage et intérieur	
Soirée reconnaissance des bénévoles	Soccer	
Conférences	Baseball jeunesse	

Emmanuelle St-Jean, hélénoise et chanteuse du groupe KARMA, nous partage sa fierté et sa passion pour la musique!

Bonjour,

J'ai grandi sur la rue principale au cœur du village de Sainte-Hélène-de-Bagot, tout près de l'école Plein Soleil, où j'ai réalisé mon primaire. À l'été 1992, j'ai fréquenté le camp de jour organisé par les loisirs. Mon animateur de l'époque a été Frédéric Boudreault, bassiste entre autre pour l'émission « Pour le plaisir ». Sa copine, Geneviève Jodoin, auteure-compositrice-interprète et entre autre choriste à *Belle et Bum*, a été bien présente auprès des jeunes du camp de jour. Celle-ci m'a initié au chant suite auquel j'ai fait mon premier spectacle en duo avec elle en interprétant « Entre l'ombre et la lumière » au spectacle de fin d'année.

C'est ainsi que j'ai attrapé la fièvre de la musique et de la chanson. Je me suis inscrite à l'école de musique Victor-Martin, où j'ai suivi des cours de 8 à 14 ans avec différents professeurs. Je suis toujours inscrite à des cours de chant en privé à Montréal.

J'ai chanté plusieurs années pour la chorale des enfants via l'Église de Sainte-Hélène-de-Bagot. À 13 ans, j'ai participé à l'émission *Décibel* animée par Nathalie Simard. J'ai fait quelques spectacles via le *Music Hall des Aînés*, Secondaire en spectacle à la PHD en 2000, 2001 et 2002. En 2002, j'ai gagné ce concours ex aequo avec une artiste et amie maskoutaine Sarah Bourdon. En 2003, il y a eu un concours pour les employés des restaurants McDonald's du Québec. J'ai gagné et ainsi pu interpréter l'Hymne Nationale au Centre Bell pour une partie entre les Boys et les Canadiens. Toujours en 2003, j'ai gagné le concours via NRJ « *Spectateurs en danger* » suite auquel j'ai pris part au concert de *Star Académie*. J'ai participé à différents concours et fait des auditions pour les émissions *Star Académie*, *On connaît la chanson* et *La Voix*.

De 1997 à 2004, j'ai fait partie d'un groupe de musique « *Jomanick* » avec Joël Bouthillette de Sainte-Hélène-de-Bagot et Yannick Leclerc avec lequel nous avons fait plusieurs spectacles.

De 2004 à aujourd'hui, j'ai la chance d'être la chanteuse du groupe maskoutain KARMA. Le groupe présente entre 45 à 70 spectacles par année à travers le Québec. Nous avons eu l'opportunité de performer en République Dominicaine, Cuba et au Mexique. En 2011, j'ai eu le privilège de chanter en duo avec Éric Lapointe via le *Show au chaud* à Cuba.

Suite à un baccalauréat en travail social à l'UQAM et un certificat en psychologie à l'Université de Sherbrooke, depuis 2009, je suis travailleuse sociale pour le CSSS-RY en santé mentale. Je suis fière de mes racines et très très heureuse de pouvoir chanter à nouveau dans mon village natal!

Au nom de KARMA, soyez de la fête Nationale le samedi 21 juin à Sainte-Hélène-de-Bagot. Ce sera tout un party!

Emmanuelle St-Jean



J'ai tant à découvrir !

Pour le mois d'avril, voici les élèves de l'École Plein-Soleil qui ont été récompensés :



Maternelle P51:

Anabelle Dolbec, pour avoir acquis une belle confiance en elle
Livia Lebrun, pour sa belle participation en classe



Maternelle P52:

Nathan Rajotte, pour sa rapidité au vestiaire
Emeric Laforce, pour la qualité et la propreté de ses travaux



1^{ère} année:

Anrick Riendeau, pour sa belle participation en classe
Milo Hamel, pour sa belle participation en classe



1^{re} - 2^e année:

Maxime Tremblay, pour sa belle participation au théâtre
Mathias Boissy, pour sa belle performance au théâtre

2^e année:

Michaël Belval, pour son grand respect des consignes en classe
Laurence Bettez, pour sa bonne écoute en classe

3^e année:

Marine Corbeil, pour sa belle participation en classe et son magnifique sourire
Samuel Gélinas, pour sa bonne humeur et ses efforts en français

4^e année :

Michaël Lapierre, pour sa persévérance dans ses travaux
Olivier Picard, pour ses efforts en classe

5^e année:

Magalie Bettez, pour sa gentillesse et sa politesse
Nicolas Morin, pour son sens de l'humour

6^e année:

Nathaniel Girard, pour sa gentillesse et sa participation en classe
Benjamin Roy, pour sa belle participation en classe



**Félicitations à tous !
Nous sommes très fiers de vous!**

L'équipe-école Plein-Soleil



Les organismes en action

BIBLIO

Bibliothèque municipale de
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2455 poste 230

Mai, mois de la Semaine nationale en santé mentale (5-11 mai), la Semaine québécoise des familles (12-18 mai) ainsi que la Semaine soulignant les services de garde (25-31 mai).

Voici trois suggestions de lectures pour souligner celle des familles :

- Petits plats pour petits doigts d'Annabel Karmel;
- Bouillon de poulet pour l'âme des grands-parents;
- Chroniques d'une mère indigne, tome 1, en BD section adultes.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles adultes ! (3 rotation par année et de garde durant nos heures d'ouvertures) Si vous êtes intéressés, veuillez laisser vos noms



Bonne lecture
L'équipe de la
bibliothèque

et coordonnées soit en personne ou par téléphone aux (450) 791-2455 poste 230. La responsable communiquera avec vous et ce avec plaisir

Du 15 mars au 26 avril 2014 se tenait le concours « L'écolo biblio » et ce à travers la Montérégie. Le 30 avril dernier le tirage a eu lieu à la biblio en présence d'abonné et l'heureux gagnant est Antonin Morissette ! Le tirage régional aura lieu le 14 mai prochain.



MERCI DE PRENDRE NOTE QUE LA BIBLIOTHÈQUE SERA FERMÉE DURANT STE-HÉLÈNE EN FÊTE SOIT LE SAMEDI 7 JUIN 2014.



Sainte-Hélène-
de-Bagot

ANNIVERSAIRES • mois de juin



Denise D. Roy	2	Monique Lapierre	19
Cécile Bérard Petit	13	Alice Lussier	26
Francine Sabourin	16	Serge Bérard	29

À VOS AGENDAS :

BINGO au profit de la FADOQ, le 4 juin sous le chapiteau.

Le souper des anniversaires aura lieu le 17 juin.

Votre Santé, autrement !

Dr. David Carignan, chiropraticien D.C.
1275, rue Blanchet
Saint-Hyacinthe
Téléphone : 450 774.3060
Courriel : dr.david.chiro@hotmail.com
www.chiro-clinique.com

Les maux de tête

Le mal de tête, autrement appelé céphalée, est un symptôme que tous peuvent expérimenter. Que ce soit chez l'enfant, l'adolescent ou l'adulte, les causes sont multiples.

La description que donne le patient est l'élément clé que le professionnel de la santé utilisera afin d'identifier et diagnostiquer le type de céphalée dont souffre le patient. L'examen physique apportera aussi d'importantes informations. Parfois, des examens complémentaires pourront s'avérer nécessaires.

Les types de maux de tête sont nombreux : céphalée de tension, céphalée cervicogène, migraine entre autres; et beaucoup plus rarement des céphalées d'origine

pathologique. Il existe des critères diagnostiques précis pour chacun de ces maux de têtes, ce qui aide le clinicien à diagnostiquer et traiter de façon appropriée son patient.

De manière brève, la céphalée de tension peut être décrite comme prenant son origine dans les tensions musculaires. La céphalée cervicogène est causée par un problème au niveau du cou et est généralement ressentie d'un seul côté de la tête ou du visage. Les migraines sont des maux de tête d'une intensité sévère, affectant un seul côté de la tête, et pouvant s'accompagner de nausées, vomissement et engourdissements. Certains patients souffrant de migraines rapportent des symptômes visuels avant l'arrivée de la migraine, c'est ce que l'on appelle l'aura. Les maux de tête d'origine pathologique peuvent entre autres être causés par de l'hypertension artérielle, une tumeur ou d'autres troubles. Le docteur en chiropratique est habilité à diagnostiquer le type de céphalée dont vous souffrez lorsque celui-ci correspond à son champ d'exercice. Autrement, il vous référera au

professionnel de la santé approprié.

Les traitements incluent généralement du travail au niveau des muscles affectés, ainsi que des ajustements articulaires (pouvant être effectués de plusieurs façons). Des conseils posturaux, des changements d'habitudes et des exercices sont souvent intégrés au traitement, lequel est considéré pertinent pour les céphalées de tension, cervicogènes ou les migraines.

Le diagnostic est complexe et requiert une excellente connaissance anatomique & neurologique. Lorsque vous souffrez de maux de tête le diagnostic est primordial, ce qui limite le nombre de professionnels aptes à vous guider. Le diagnostic est un acte réservé à quelques professionnels de la santé, tous membre d'un ordre professionnel. La pire chose à faire est d'ignorer un mal de tête. Consultez un professionnel qualifié, tel votre chiropraticien lorsque vous souffrez.

Dr. David Carignan, chiropraticien D.C.



LES MATINÉES GOURMANDES MARCHÉ ROTATIF

CET ÉTÉ, UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-VOUS !
Les samedis de 9 h à 12 h

SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON
1384, rue Principale
> 21 JUIN, 19 JUILLET ET 16 AOÛT

SAINT-JUDE
940, rue du Centre
> 28 JUIN, 26 JUILLET ET 23 AOÛT

SAINTE-MADELEINE
75, rue Saint-Simon
> 5 JUILLET, 2 AOÛT ET 30 AOÛT

SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
421, 4^e Avenue
> 12 JUILLET, 9 AOÛT ET 6 SEPTEMBRE

PACTE RURAL
Maskoutains | CSD Les Maskoutains

MONTRÉGIE
LE GARDE-MANGER du Québec

GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE
MÉMBRE COMPLICE

Québec



La Clé sur la Porte

La Clé sur la porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter
au 450 774.1843.

Ouvert 24/7
Gratuit et confidentiel.



La Sûreté
du Québec
vous informe



MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

PENSER ET AGIR FAMILLE
JOURNAL MUNICIPAL

MAI 2014

À VÉLO, IL Y A DES RÈGLES À RESPECTER

Saviez-vous que les blessures à la tête demeurent la première cause de décès chez les cyclistes ?

En 2012, 1 954 cyclistes ont été victimes d'un accident de la route impliquant un véhicule routier. De ce nombre, 13 personnes sont décédées et 88 ont été gravement blessées. Environ 90 % des accidents se produisent en milieu résidentiel ou commercial, principalement dans les zones de 50 km/h ou moins. L'inattention (du conducteur ou du cycliste) représente la première cause des accidents mortels...

La sécurité à vélo commence par le respect du *Code de la sécurité routière* et par l'adoption de comportements préventifs. Voici entre autres quelques règles à respecter lorsque l'on utilise un vélo :

- **Circuler à l'extrême droite de la chaussée et dans le sens du trafic.**
- **En groupe, il faut circuler à la file indienne, jamais côte à côte.**
- **Établir un contact visuel avec les autres usagers de la route et signaler ses intentions au moment d'une manœuvre.**

Rappelons qu'il est interdit de :

- **Circuler avec un baladeur ou un casque d'écoute.**
- **Transporter un passager, sauf s'il y a un siège prévu à cet effet.**
- **Circuler entre les véhicules en mouvement.**
- **Circuler sur le trottoir.**
- **Consommer des boissons alcoolisées en circulant.**

S'il n'y a pas de feux de circulation pour les cyclistes, **il faut respecter les feux de circulation pour les véhicules**. Pour traverser lorsqu'il y a un feu pour piéton, il faut descendre de son vélo.

Méfiez-vous...



Vélo à assistance électrique

Saviez-vous que ?

De 14 à 17 ans, le conducteur de ce type de vélo doit posséder un permis autorisant au moins la conduite d'un **cyclomoteur**. De plus, le conducteur doit porter un casque de vélo. Aucun permis n'est requis pour les 18 ans et plus.

Patins, planches à roulettes et trottinettes

Saviez-vous que ?

Seule la trottinette sans moteur est permise sur la chaussée. La trottinette motorisée, les patins à roues alignées, les skis, la planche à roulettes et le véhicule-jouet sont interdits.

***Cet été, soyez prudents lors de vos déplacements à vélo et rappelez-vous d'être visibles et surtout prévisibles pour les automobilistes qui vous entourent...
Partageons la route intelligemment !***

Source : SAAQ (Société de l'assurance automobile du Québec)

VOUS DÉMÉNAGEZ ? VOS BACS VERTS ET BRUNS RESTENT...

Saint-Hyacinthe, le 16 mai 2014 – Avec les mois de juin et juillet, nous assistons au retour de la grande période des déménagements. La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tient à rappeler à tous les résidants des municipalités membres qui sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables (bac vert) et des matières organiques (bac brun) que ces bacs doivent obligatoirement demeurer sur les lieux de la résidence que vous quittez.

Les bacs verts et bruns sont la propriété de la municipalité et sont fournis aux occupants de chaque immeuble afin de faciliter les différentes collectes. Le numéro de série qui est apposé sur chacun de ceux-ci correspond à chaque adresse civique et ils ne doivent en aucun cas être transportés à une nouvelle adresse.

Si vous constatez que vous n'avez pas de bac vert ou brun à votre nouveau domicile, vous n'avez qu'à communiquer avec votre municipalité afin d'en obtenir un. D'autre part, si vous désirez connaître les modalités de collecte pour chacun des services à votre nouvelle résidence, nous vous invitons à contacter la Régie au 450 774-2350 ou consulter notre site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

-30-

**Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca**

**La grande
région
de Saint -
Hyacinthe**
Terre d'innovation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**Lancement officiel de la campagne d'image
de la grande région de Saint-Hyacinthe – Terre d'innovation**

Saint-Hyacinthe, le 6 mai 2014 – Déjà bien visible dans l'espace public, la campagne de **La grande région de Saint-Hyacinthe – Terre d'innovation** a été officiellement lancée aujourd'hui devant plus de 200 personnes réunies au parc Les Salines.

Mobilisés pour la grande région

Plusieurs partenaires ont choisi de parler d'une seule voix afin de développer une nouvelle image pour contribuer au développement de la grande région de Saint-Hyacinthe. Leur mission est d'attirer et de retenir de nouveaux citoyens, de nouveaux investisseurs, de nouveaux clients, de nouveaux touristes et de nouveaux étudiants. Grâce à cette mobilisation et à un large consensus, cette nouvelle image est maintenant prête à rayonner.

Une campagne audacieuse de trois ans

Cette nouvelle image sera déployée à travers une campagne de trois ans. Elle est axée autour de mots percutants servant à piquer la curiosité tels que : « Dominante », « Étourdissante », « Cérébrale », « Épuisante », « Déroutante » et « Complexe ». L'ajout de phrases explicatives permet ensuite de décrire différentes facettes positives de la région. Le terme « Épuisante », par exemple, fait référence au vaste réseau de pistes cyclables, aux piscines municipales et aux terrains de golf disponibles dans la région.



Cette campagne cible différents objectifs. La première année vise à implanter la nouvelle image auprès des citoyens de la grande région de Saint-Hyacinthe. La deuxième phase, en 2015, fera rayonner la nouvelle image et ses ambassadeurs à l'extérieur de la grande région, notamment par le biais d'une campagne publicitaire auprès de médias nationaux. La troisième phase, en 2016, consolidera cette image.

Objectif de la campagne de financement : 1,2 M\$

Le succès de cette campagne est étroitement lié à l'appui qui lui sera accordé par la communauté. En effet, pour que **La grande région de Saint-Hyacinthe – Terre d'innovation** obtienne toute la **visibilité** souhaitée, une somme de **1,2M\$** doit y être investie.

La Ville a déjà alloué 327 978 \$ sur trois ans au projet et l'ensemble des 16 autres municipalités de la MRC des Maskoutains 95 685 \$, pour un total de 423 663 \$. Pour le maire de Saint-Hyacinthe, M. Claude Corbeil, « Ce projet s'inscrit tout à fait dans les Orientations et priorités de la Ville de Saint-Hyacinthe visant à accroître sa population pour atteindre 60 000 citoyens en 2020, en misant notamment sur l'amélioration du positionnement stratégique de la région. »

Le préfet de la MRC des Maskoutains, Mme Francine Morin, explique l'implication des 17 municipalités dans cette campagne en soulignant que « Nous sommes tous gagnants quand la concertation d'une communauté permet de faire ressortir le meilleur de nous-mêmes et le dynamisme des personnes à l'œuvre sur notre territoire. »

Une campagne de financement s'amorce maintenant auprès de la communauté d'affaires. Les Caisses Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe ont rapidement accepté d'en devenir le partenaire principal. Comme l'indique le directeur général de la Caisse Desjardins de Saint-Hyacinthe, M. Serge Bossé, « L'implication de tous est nécessaire pour donner à cette campagne les ailes dont elle a besoin pour s'étendre et atteindre son plein potentiel. Plus nous serons nombreux à contribuer, plus grandes seront nos chances que celle-ci génère les retombées attendues. »

D'autres organisations telles que la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, le Salon de l'agriculture, le Groupe Robin, le Cégep de Saint-Hyacinthe, Nutri-Œuf et la Faculté de médecine vétérinaire ont aussi appuyé financièrement le projet à hauteur de 220 000 \$. Un partenariat de services et de visibilité a également été conclu avec la radio Boom, DBC Communications inc et TVCOGECO.

Ainsi, la campagne de financement a déjà permis de récolter 643 663 \$, auxquels s'ajoutent 213 297 \$ en services et visibilité.

« À toutes les étapes de nos travaux, j'aimerais souligner la concertation exceptionnelle obtenue et celle nécessaire pour la suite des choses. Chacun d'entre nous sera un ambassadeur de cette nouvelle image. Félicitations aux partenaires qui s'affichent déjà comme présents et motivés pour ce défi exceptionnel », de conclure M. Louis Gendron, président de la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains.

- 30 -

Pour information : Joëlle Jetté
Chef de la Division des relations publiques
450 778-8496



Saint-Hyacinthe, le jeudi 8 mai 2014 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains désire rappeler aux citoyens de ses municipalités membres que les collectes de résidus domestiques, matières recyclables et matières organiques prévues les 24 juin et 1er juillet auront lieu au jour habituel.

Comme il est toujours possible que l'heure de collecte puisse varier et afin d'éviter les désagréments qui pourraient en découler, il est recommandé de placer les bacs à la rue avant 7:00 heures le matin de la collecte ou la veille de celle-ci au cours de la soirée.

-30-

**Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca**



ENVIRONNEMENT

Ensemble «vert» une municipalité durable

Qu'est-ce qu'une municipalité durable?

Depuis plusieurs années, le développement durable est devenu un sujet populaire. À tous les jours, nous en attendons parlé que ce soit, à la télévision, à la radio, dans les journaux, à l'école, au travail, etc. Le développement durable fait partie de notre quotidien!

Comme je vous l'ai déjà mentionné dans un article précédent, le Québec a adopté une Loi sur le développement durable en 2006 afin de l'intégrer dans l'ensemble de ses actions.

Et bien, j'ai trouvé sur le site suivant: Affaires municipales et Occupation du territoire, du gouvernement du Québec, une section axée sur le développement durable d'une municipalité qui s'intitule : Pour l'avenir de ma communauté <http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/> sur ce site, vous retrouvez plusieurs exemples de municipalités qui se sont engagées de façon concrète.

De notre côté, à Sainte-Hélène-de-Bagot, un comité a été formé, il y a quatre ans pour organiser la Foire de l'environnement. Ce comité est représenté par : La Caisse de la Seigneurie de Ramesay, Le Marché-Richelieu Famille Croteau, la Municipalité, le Comité des loisirs, l'école Plein-Soleil, La Coop Sainte-Hélène et moi-même. Les objectifs de ce comité sont :

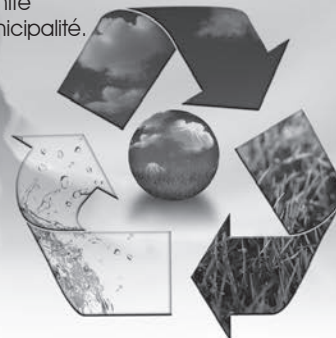
- Réunir les producteurs d'aliments et de produits locaux, les entreprises et organismes qui offrent des produits et services contribuant au développement durable de notre municipalité et de notre région;
- Créer une occasion de sensibilisation de la population aux principes de développement durable;
- Favoriser les liens entre citoyens et citoyennes.

Plusieurs rencontres ont lieu au courant de l'année pour planifier, organiser et coordonner cet événement. Je tiens personnellement à remercier chacun des membres du comité ainsi que leur organisation respective qui s'implique activement au sein de notre municipalité. Merci à tous les exposants qui se sont déplacés et qui contribuent bénévolement. Et un énorme MERCI à vous, citoyens et citoyennes, pour votre participation qui fait le succès de cet événement.

Le développement durable nous invite à repenser à notre façon de faire et de nous développer, de manière à protéger l'environnement, en favorisant l'équité sociale et en maximisant les retombées économiques afin d'assurer la prospérité de notre société. N'hésitez pas à nous communiquer vos commentaires et suggestions afin d'améliorer notre événement.

Travaillons ensemble dès aujourd'hui pour la communauté de demain !

Jade Guilbert



PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

DANS TOUTES LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DES MASKOUTAINS

POUR OBTENIR UN PERMIS DE BRÛLAGE, ADRESSEZ-VOUS À VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE LOCAL.

LE DÉTENTEUR D'UN PERMIS DE BRÛLAGE DOIT RESPECTER LES CONDITIONS SUIVANTES :

- Une personne raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier;
- Avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé le feu, l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels que boyaux d'arrosage, extincteurs, pelle mécanique, tracteur de ferme ou autre équipement approprié.
- Avoir entassé en un ou plusieurs tas les matières destinées au brûlage à une hauteur maximale de deux mètres et demi (2.5 m) et sur une superficie maximale de vingt-cinq mètres carrés (25 m²), tout en respectant une marge de dégagement entre les tas et la forêt d'au moins 60 mètres;
- N'utiliser aucune des matières suivantes comme combustible : pneu ou autre matière à base de caoutchouc, déchet de construction ou autre, ordures, produits dangereux ou polluants ou tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur;
- N'utiliser aucun produit inflammable ou combustible comme accélérateur;
- Le brasier doit être situé à au moins 60 mètres de tout bâtiment. Dans le cas d'un feu de foyer situé à l'extérieur du périmètre urbain de la municipalité, la distance est réduite à 10 mètres;
- Aviser le service de sécurité incendie avant l'allumage du feu et lors de l'extinction complète du brasier;
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées très venteuses (vélocité du vent maximum permise: 20 km/h) et lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés;
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées dont l'indice d'assèchement est élevé suivant la Société de protection des forêts contre le feu;
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

Avant de procéder au brûlage, vérifier auprès de la Société de protection des forêts contre le feu qu'il n'y a pas interdiction de brûlage. 1-800-563-6400 ou sur le site internet www.sopfeu.qc.ca

LES BARBECUES AU PROPANE

Quoi faire si le barbecue prend feu ?

Si possible, fermer le robinet de la bombonne.
Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
Si le feu persiste, composer le 9-1-1

Quoi faire si la bouteille de propane prend feu ?

Composer le 9-1-1
Ne pas tenter d'éteindre le feu

Comment transporter la bouteille de propane ?

Garder la bombonne en position debout
S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée
Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert
S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité

Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur

Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur



ÉCOCENTRES DE SAINT-HYACINTHE ET ACTON VALE

Saint-Hyacinthe, le 17 avril 2014 – Les écocentres de Saint-Hyacinthe et Acton Vale ont ouverts leurs portes le samedi 12 avril dernier et sont accessibles tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, jusqu'au 30 novembre 2014.

Les écocentres sont accessibles gratuitement, **sur preuve de résidence**, aux citoyens des 23 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et sont situés au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale.

Les **matières admissibles** sont les peintures, les huiles, les filtres à huile et huiles végétales. Idéalement elles doivent être déposées dans leur contenant d'origine ou dans des contenants incassables, fermés et bien étanches en inscrivant clairement le type d'huile dont il s'agit. Les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces) et la brique sont également acceptés, de même que les résidus informatiques et électroniques, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition (la **quantité est limitée à 3 mètres cubes ou à une remorque domestique d'une grandeur maximale de 4 pi x 8 pi, par jour**). Pour des motifs d'ordre logistique, les remorques dont la dimension est supérieure à celle-ci, ne seront pas admises sur le site des écocentres.

DEUX SITES ACCEPTENT LES BRANCHES

☛ **Région de Saint-Hyacinthe**
1000, rue Lemire, Saint-Hyacinthe
Lundi au jeudi : 8h30 à 16h15
Vendredi : 8h30 à 12h45
Jusqu'à la fin novembre

☛ **Région d'Acton Vale**
À l'extrémité de la rue Bernier,
Acton Vale
En tout temps

RÉDUISEZ LES FILES D'ATTENTE !

Il est possible pour les utilisateurs des écocentres de contribuer à réduire les files d'attente...

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder plus rapidement au déchargement des matières. (Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).

Nous vous remercions de votre collaboration. Ces petits gestes profiteront à tous !

ATTENTION !!! Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres. De plus, les **résidus domestiques dangereux** (mis à part les peintures et les huiles) seront refusés et doivent être apportés à l'une des quatre collectes annuelles de résidus domestiques dangereux.

COMMUNIQUÉ

**POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE**

AGRILE DU FRÊNE : INTERDICTION DE PLACER LES BRANCHES DANS LE BAC BRUN

Saint-Hyacinthe, le 13 mai 2014 – Depuis le 1^{er} avril dernier, la totalité du territoire de la Montérégie, incluant le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, a été ajouté aux régions réglementées pour la gestion de l'agrile du frêne. L'agrile du frêne est un insecte ravageur qui cause de graves dommages aux frênes. Il se propage notamment lors du transport du bois, des arbres, des branches, des copeaux de bois ou de l'écorce.

Dans ce contexte, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui est responsable d'assurer la surveillance et la vérification de la conformité aux dispositions légales et réglementaires, a avisé la Régie de la nécessité de modifier la gestion des branches qui étaient jusqu'à ce jour acceptées lors de la collecte des matières organiques (bac brun) et dirigées vers des sites de compostage situés à l'extérieur de la zone réglementée.

Afin de respecter les exigences réglementaires, les branches, rameaux, écorces ou copeaux de bois ne doivent dorénavant plus être déposés à l'intérieur des bacs bruns. En quittant le territoire réglementé vers un territoire qui ne l'est pas, ces matières sont susceptibles de contaminer les espèces du nouveau territoire qui n'est actuellement pas touché par l'invasion de l'agrile du frêne.

La disposition des branches à l'intérieur du territoire réglementé, notamment la Montérégie, demeure autorisée par l'ACIA et c'est pourquoi les citoyens et citoyennes qui souhaitent se départir de branches, écorces, copeaux et autres, sont invités à en disposer dorénavant à l'un des deux sites de branches accessibles aux citoyens des municipalités membres de la Régie, soient :

- 1000, rue Lemire à Saint-Hyacinthe
- Au bout de la rue Bernier à Acton Vale

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
rjam@ntic.qc.ca

Vous habitez une maison construite avant 1945 et vous voulez faire des rénovations.... le programme d'aide à la rénovation patrimoniale pourrait vous aider!

Suite au franc succès connu en 2013, la MRC des Maskoutains est heureuse d'annoncer le retour du programme d'aide-conseil à la rénovation patrimoniale pour 2014.

Le programme vise à supporter les citoyens de la MRC dans leur démarche de rénovation, restauration et conservation des bâtiments résidentiels construits avant 1945. En s'inscrivant au programme, les citoyens peuvent bénéficier d'une consultation gratuite avec un architecte spécialisé en patrimoine qui pourra les guider dans leurs interventions afin de mettre en valeur l'aspect patrimonial et le style architectural de leur maison (**consultation d'une valeur de 500 \$ à 1 200 \$**).

Seuls les travaux extérieurs de rénovation, restauration ou conservation sont admissibles. Certains bâtiments agricoles de valeur patrimoniale exceptionnelle peuvent également être admissibles, sous réserve d'une évaluation et de l'approbation du responsable du projet à la MRC.

Le formulaire d'inscription au programme est disponible dans votre municipalité. Veuillez noter que des frais de 50 \$ sont exigibles pour l'ouverture des dossiers. Ces frais sont toutefois remboursables lors de la demande de permis pour l'exécution d'une partie des travaux dans l'année suivant la consultation. Ce programme est rendu possible grâce à l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et Condition féminine et la contribution financière de ce ministère.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Robert Mayrand
Chargé de projet en patrimoine
rmayrand@mrcmaskoutains.qc.ca

450-774-5026





PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 6 mai 2014 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames Louise Forest et Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, André Lévesque, Michel Brouillard formant le conseil.

ÉTAIT ABSENT : Stéphan Hébert

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 132-05-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

EN AJOUTANT :

- 6.8 Directrice générale – permanence
- 8.5 Usine de traitement de l'eau potable - MDEL
- 8.6 Fauchage – les entreprises Masyna
- 10.8 Avis juridique

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 133-05-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2014.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution numéro 106-03-2014

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Résolution numéro 107-03-2014

MRC – Schéma de couverture de risque en incendie – conducteurs de camion-citerne.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Mai 2014

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 134-05-2014

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 6 mai 2014.

- Comptes pour approbation : 30 559,10\$
- Salaires : 36 075,06\$
- Comptes à payer : 59 848,44\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 6 mai 2014, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière

6.3 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2014

Aucun transfert nécessaire

6.4 VOLET 1 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)

Résolution numéro 135-05-2014

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a pris connaissance du guide sur les règles et normes du PRIMEAU;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour le projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée

par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU relativement au projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées.

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

Que madame Véronique Piché, directrice générale, soit et est autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs au projet de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures de l'usine d'épuration des eaux usées dans le cadre du volet 1 du PRIMEAU.

6.5 FORMATION WEB - FQM

Résolution numéro 136-05-2014

Considérant le nouveau programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) au ministère des Affaires Municipales, Région et Occupation du Territoire (MAMROT)

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la directrice générale de suivre la formation web du nouveau programme PRIMEAU donnée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 85,00\$.

6.6 HALTE ROUTIÈRE - LOCATION

Résolution numéro 137-05-2014

Considérant que depuis le 22 mars 2013, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est propriétaire du lot 4 578 051 (anciennement halte routière du ministère des Transports);

Considérant que la municipalité désire louer la partie cultivable à Mme Denise Poitras;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu,

à l'unanimité, que la municipalité loue à Mme Denise Poitras la partie cultivable du lot 5 487 920 pour la somme de 150\$ l'arpent pour environ 10,51 arpents pour les saisons 2013-2014-2015-2016-2017 pour un montant total de 1 576,50\$ annuel. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette location.

Prendre note que cette résolution abroge la résolution 151-06-2013

6.7 EMBAUICHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE PROFIL COMPTABILITÉ

Résolution numéro 138-05-2014

Considérant que la municipalité désire procéder à l'embauche d'un ou d'une secrétaire-réceptionniste profil comptabilité;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement, d'engager Madame Martine Lupien comme secrétaire-réceptionniste profil comptabilité. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette embauche. Il y aura une période de probation de trois mois.

6.8 DIRECTRICE GÉNÉRALE – PERMANENCE

Résolution numéro 139-05-2014

Considérant l'embauche à la direction générale de madame Véronique Piché;

Considérant la probation de trois (3) mois qui prenait fin le 13 avril 2014;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par André Lévesque, il est résolu, unanimement, de donner la permanence à la directrice générale, madame Véronique Piché.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT SERVICE INCENDIE

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport du service incendie pour le mois de mai 2014.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 140-05-2014

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 6 cagoules nomex 180\$

- 2 paires de gants pompiers 250\$
- 2 paires bottes pompier 400\$

7.3 CONTRAT – LOGICIEL PREMIÈRE LIGNE (INCENDIE)

Résolution numéro 141-05-2014

Considérant que les droits du logiciel Première Ligne (incendie) ont été acquis par la compagnie informatique PG Solutions inc.; Considérant que le service incendie de la municipalité utilise le logiciel Première Ligne; Considérant que la municipalité n'a pas d'entente contractuelle avec la compagnie PG Solutions inc;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Louise Forest, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat pour une période de 5 ans aux montants suivants :

- année 2014 (janvier à décembre) : 876,35\$ avant taxes
- année 2015 (janvier à décembre) : 910,10\$ avant taxes
- année 2016 (janvier à décembre) : 911,11\$ avant taxes
- année 2017 (janvier à décembre) : 1 229,32\$ avant taxes
- année 2018 (janvier à décembre) : 1 266,20\$ avant taxes

7.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2014 - MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 439-2012 GÉNÉRAL G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Résolution numéro 142-05-2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT**

RÈGLEMENT NUMÉRO 464-2014.....

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 439-2012 GÉNÉRAL G200 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE lors de sa séance du 5 juin 2012, le conseil a adopté le règlement numéro 439-2012, général G200 applicable par la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines dispositions dudit règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du 1^{er} avril 2014 ;

ATTENDU QU'une dispense de lecture est donnée, car le projet a été remis à tous les

membres du conseil avant l'avis de motion ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Réjean Rajotte,

appuyée par André Lévesque

et il est résolu que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT 439-2012

L'article 1 du règlement 439-2012 est modifié par le remplacement de la définition « fausse alarme », par celle-ci :

« **fausse alarme** » : tout déclenchement d'un système d'alarme pour toutes raisons autre que celles pour lesquelles il a été conçu. Comprend notamment une fausse alarme médicale, une fausse alarme déclenchée à cause d'une panne mécanique, électrique, électronique ou causée par des conditions atmosphériques ou par des vibrations, d'une défectuosité, d'une installation inadéquate, d'un mauvais entretien, d'une erreur humaine ou par négligence ainsi que toute autre fausse alarme déclenchée inutilement;

L'article 1 du règlement 439-2012 est aussi modifié par le remplacement de la définition « système d'alarme », par celle-ci :

« **système d'alarme** » : système ou équipement électrique, électronique ou mécanique destiné de quelque façon que ce soit par le bruit, par moyen visuel, par un relais à une centrale d'alarme ou autres, à avertir, faire connaître, notifier ou autres, soit un vol, soit une perpétration d'infraction quelconque, soit un état d'urgence quelconque autre qu'un incendie, soit un besoin d'assistance. Comprend également les alarmes dites médicales; »

Le même article est aussi modifié par l'insertion de la définition suivante, entre la définition « terrain de camping » et « véhicule routier » :

« **utilisateur d'un système d'alarme** » : toute personne qui est propriétaire ou occupant d'un lieu protégé ou qui est responsable d'un système d'alarme protégeant ce lieu ainsi que toute personne ayant la garde et le contrôle de celui-ci; »

ARTICLE 2. REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 439-2012

L'article 5 du règlement 439-2012 est remplacé par celui-ci :

« Art. 5 – FAUSSE ALARME
Toute fausse alarme constitue une infraction

imputable à l'utilisateur, quelle qu'en soit la durée. »

**ARTICLE 3.
AJOUTS AU RÈGLEMENT 439-2012**

Le règlement 439-2012 est modifié par l'insertion des articles suivants :

« Art. 5.1 – DURÉE EXCESSIVE

Lorsqu'un système d'alarme est muni d'une cloche ou de tout autre signal sonore ou lumineux propre à donner l'alerte à l'extérieur des lieux protégés, ce système d'alarme doit être conçu de façon à ne pas émettre un tel signal durant plus de quinze (15) minutes consécutives. Toute émission supplémentaire de signal sonore ou lumineux constitue une infraction pour l'utilisateur d'un système d'alarme, lequel est passible des peines prévues au présent règlement.

Art. 5.2 – PRÉSENCE SUR LES LIEUX LORS DU DÉCLENCHEMENT D'UNE ALARME

Dans les quinze (15) minutes suivant le déclenchement d'une alarme, l'utilisateur d'un système d'alarme ou son représentant doit se rendre sur les lieux afin de donner accès aux lieux pour les vérifications d'usage et interrompre l'alarme ou rétablir le système s'il y a lieu. Tout défaut de respecter cet article constitue une infraction imputable à l'utilisateur et passible des peines prévues au présent règlement.

En l'absence de l'utilisateur à l'intérieur du délai mentionné au premier alinéa, un agent de la paix peut prendre les dispositions nécessaires pour faire cesser le signal sonore ou lumineux émis par le système d'alarme. Cette personne est autorisée à s'adjoindre, à ces fins et aux frais de l'utilisateur, les services d'un serrurier ainsi que toute personne qualifiée pour l'installation de systèmes d'alarme.

Art. 5.3 – Calcul

La computation des délais mentionnés aux articles 5.1 et 5.2 s'effectue à partir de l'heure inscrite sur la carte d'appel générée par la centrale d'urgence 9-1-1.

Art. 5.4 – Renvoi d'appel au service 9-1-1

Il est interdit à toute personne d'utiliser ou permettre d'utiliser un système d'alarme ou tout système d'appel automatique de manière à provoquer un appel automatique au Service de police, au Service de sécurité incendie ou au centre d'appel d'urgence 9-1-1. »

**ARTICLE 4.
REMPACEMENT DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT 439-2012**

L'article 58 du règlement 439-2012 est

remplacé par le suivant :

« Art. 58 – PÉNALITÉ GÉNÉRALE

Sans préjudice aux autres recours qui pourraient être exercés, quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, à l'exclusion des articles 5, 5.1, 5.2 et 5.4, du chapitre 5 du Titre II et de l'article 40, paragraphes c), l) et r), commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour la première infraction, et d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 400 \$ et d'au plus 4 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour chaque récidive. »

**ARTICLE 5.
MODIFICATION DE L'ARTICLE 59 DU RÈGLEMENT 439-2012**

L'article 59 du règlement 439-2012 est modifié par l'insertion du 3^e alinéa suivant :

« Sans préjudice aux autres recours qui pourraient être exercés, quiconque contrevient aux articles 5, 5.1, 5.2 et 5.4 du présent règlement, commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 400 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 200 \$ et d'au plus 500 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour la première infraction, et d'au moins 200 \$ et d'au plus 500 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 400 \$ et d'au plus 1000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, pour chaque récidive. »

**ARTICLE 6.
ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et a effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 RAPPORT DES SERVICES PUBLICS

Bertrand Lapiere nous informe sur les services publics.

8.2 ACHAT DES SERVICES PUBLICS

Résolution numéro 143-05-2014

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Aile droite 11' acier 10 GA TCW-11S-39 .. pour 2 266,95\$ (avant taxes)

- Sens unique 11' TCO-11T-55-SR-ST..... pour 4 566,60\$ (avant taxes)

- 3 garde-fous (4^e Avenue/3^e Rang/Rang Ste-Hélène).... pour 8 200,00\$ (avant taxes)

8.3 ADJUDICATION DU CONTRAT – RAPIÉÇAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Résolution numéro 144-05-2014

Considérant la résolution 126-04-2014 demandant des soumissions pour des travaux de rapiéçage sur le territoire de la municipalité;

Considérant l'ouverture des enveloppes le 24 avril 2014 à 14h05 :

- Vallières Asphalte inc. 100,00\$ / t.m. avant taxes
- Pavages Maska inc 113,50\$ / t.m. avant taxes
- Pavage Drummond inc. 124,00\$ / t.m. avant taxes
- Asphalte Velcourt Itée 127,85\$ / t.m. avant taxes
- Construction DJL inc.133,96\$ / t.m. avant taxes

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, unanimement, d'octroyer le contrat à Vallières Asphalte inc. celui-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme au coût de 100,00\$ / t.m. avant taxes pour des travaux de rapiéçage sur le territoire de la municipalité.

8.4 CONTRAT DE SERVICE ANNUEL – VALIDATION DE MESURE DE DÉBIT À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE – ENDRESS + HAUSER

Résolution numéro 145-05-2014

Considérant les exigences du Ministère de l'Environnement;

Considérant que seulement une firme externe spécialisée dans les débitmètres peut effectuer la tâche demandée;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, unanimement, d'octroyer le contrat Endress + Hauser pour la validation annuelle de la conformité des débits mètres de l'usine de filtration de l'eau potable tel qu'exigé par le MDDEFP.

8.5 USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE - MDEL

Résolution numéro 146-05-2014

Considérant que les travaux correctifs à l'usine de traitement de l'eau potable vont modifier les installations

Considérant que le Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDEL) exige qu'une demande d'autorisation leur soit présentée;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, de mandater BPR pour :

- Soumettre la demande au MDEL.
- Représenter la municipalité auprès du MDEL pour toute demande et de tout engagement en lien avec la demande.

Il est aussi résolu de confirmer l'engagement de la municipalité à :

- Transmettre au MDEL, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.
- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire du MDEL au plus tard 60 jours après leur mise en service.
- Utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément au manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté.

Et qu'un chèque soit fait à l'ordre du Ministre des Finances et de l'Économie du Québec au montant de 533,00\$, selon l'article 32 de la LQE.

Prendre note que le MDEL est l'ancien MDDEFP (ministère de l'environnement)

8.6 FAUCHAGE DES LEVÉES DE CHEMINS – LES ENTREPRISES MASYNA

Résolution numéro 147-05-2014

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement, de faire appel aux Entreprises Masyna pour le fauchage des levées de chemins de l'année 2014 au coût : 62,50\$/h. pour faucheuse à disc 79,00\$/h. pour faucheuse rotative télescopique

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Louise Forest nous informe sur la régie des déchets.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2014.

10.2 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 279-11-2013 – MANDAT ALAIN DELORME

Résolution numéro 148-05-2014

Considérant que le mandat donné, mais non exécuté à monsieur Alain Delorme, urbaniste, n'est plus requis;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'abroger la résolution 279-11-2013.

10.3 CPTAQ – ALAIN HÉBERT

Résolution numéro 149-05-2014

Considérant une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) soumise par Alain Hébert pour permettre la construction d'un entrepôt en remplacement de la résidence. La superficie visée par la demande est environ 3130,4 mètres carrés, sur le lot 1 956 999 du Cadastre du Québec;

Considérant que le projet requiert l'implantation dans la zone agricole d'une nouvelle utilisation à une autre fin que l'agriculture;

Considérant qu'il n'y a pas, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole d'espace approprié disponible pour réaliser ce projet;

Considérant que le projet est localisé dans l'aire d'affectation agricole mixte commerciale autoroutière du schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le projet soumis n'affecte en rien le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;

Considérant que les bâtiments d'élevage les plus rapprochés sont à environ 250 mètres du projet visé par la présente demande;

Considérant qu'il n'existe aucune possibilité d'utilisation du lot à des fins d'agriculture compte tenu de l'existence d'un bâtiment dont l'usage résidentiel est autre qu'agricole et que la présente demande vise à le remplacer par un autre bâtiment destiné à l'entreposage, donc les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles sont nuls;

Considérant que les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants sont nulles;

Considérant que la demande est conforme au règlement de zonage et aux mesures de contrôle intérimaire de la MRC des Maskoutains;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, unanimement, de ne pas appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ présentée par Alain Hébert, pour permettre la construction d'un entrepôt en remplacement de la résidence, sur le lot 1 956 999 du Cadastre du Québec, même si la demande rencontre les exigences de la CPTAQ.

La municipalité n'est pas favorable à cette demande. La municipalité n'est pas convaincue que la demande en question règlera la problématique de la situation. La problématique étant que monsieur Alain Hébert ne se soucie point de la sécurité des citoyens et des automobilistes du 3e Rang en y transportant comme bon lui semble des véhicules qui perdent des morceaux et cause des débris sur la chaussée.

De plus, s'il y a audience, la municipalité demande d'être entendue avant la délibération et que le verdict soit rendu de la part de la CPTAQ.

10.4 RÉSILIATION DE L'OFFRE D'ACHAT - TERRAIN AU 800, RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 150-05-2014

Considérant que la compagnie 9051-4662 Québec inc., représenté par monsieur Yvon Grégoire a signé un offre d'achat pour acquérir le terrain au 800, rue Paul-Lussier (résolution 69-02-2014) ;

Considérant que le 26 mars 2014, le représentant de la compagnie 9051-4662 Québec inc., a informé la municipalité qu'il se désistait de son offre d'achat;

Sur proposition de Louise Forest, appuyée par

Hélène Dufault, il est résolu, unanimement, de résilier l'offre d'achat fait par la compagnie 9051-4662 Québec inc.

Il est à noter que cette résolution abroge la résolution 69-02-2014.

10.5 OFFRE D'ACHAT TERRAIN 800, RUE PAUL-LUSSIER

Résolution numéro 151-05-2014

Considérant que la municipalité a toujours un terrain commercial à vendre au 800, rue Paul-Lussier (lot 5 487 963);

Considérant la promesse d'achat de la compagnie C Cabana et fils inc.;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Louise Forest, il est résolu, unanimement, d'accepter la promesse d'achat de la compagnie C Cabana et fils inc.

10.6 DÉROGATION MINEURE - HAUTEUR EXCÉDENTAIRE D'UN NOUVEAU BÂTIMENT ACCESSOIRE COMMERCIAL

Résolution numéro 152-05-2014

Considérant une demande de dérogation mineure pour le 900, rue Paul-Lussier, numéro de lot 1 956 663 du demandeur M. Sylvain Belval (Unimat, Coop Ste-Hélène);

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que ne pas faire droit à la demande entraînerait un frein pour l'expansion de l'entreprise et causerait un préjudice sérieux au propriétaire;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour rendre conforme la construction d'un nouveau bâtiment accessoire dont la hauteur excède de 6 pieds celle du bâtiment principal sur le lot 1 956 663 du cadastre du Québec.

10.7 DÉROGATION MINEURE – RÉDUIRE LA MARGE DE REcul LATÉRALE

Résolution numéro 153-05-2014

Considérant une demande de dérogation mineure pour le 349, rue Henri-Paul-Forest, numéro de lot 4 106 109 de la demanderesse Mme Nathalie Forest;

Considérant que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, que la municipalité accorde une dérogation mineure pour réduire de 0,72 mètre la marge de recul latérale pour la porter à 1,28 mètre, inférieur à la norme de 2,00 mètres exigée par le règlement de zonage sur le lot 4 106 109 du cadastre du Québec.

10.8 AVIS JURIDIQUE

Résolution numéro 154-05-2014

Considérant que la municipalité a besoin d'un avis juridique dans un dossier en particulier;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, unanimement, de faire appel aux services de Therrien Couture avocats division municipale.

Il est à noter que le conseil municipal prend acte de la dénonciation par la directrice générale du lien de parenté avec un des associés du bureau Therrien Couture avocats.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

M. Réjean Rajotte nous informe sur les loisirs. Il est noté au présent procès-verbal le dépôt du rapport des loisirs pour le mois de mai 2014.

11.2 SYSTÈME D'ACCÈS TÉLÉPHONIQUE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Résolution numéro 155-05-2014

Suite à la résolution 63-02-2014 demandant une soumission pour l'achat/modification d'un système d'accès téléphonique au centre communautaire;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, que RCL Communications et Monarque Télécom (fournisseurs déjà actifs avec la municipalité pour la téléphonique du centre communautaire) procède à la modification du système téléphonique au montant de 1 407,82\$ avant taxes pour RCL Communications et 190,00\$ avant taxes pour Monarque Télécom.

De plus, un ajout de téléphone sera

nécessaire au prix de 150,00\$ plus le transport et avant taxes.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 156-05-2014

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 23h59.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION
IMMÉDIATE

Quelques trucs pour réduire l'utilisation des produits domestiques dangereux...

Saint-Hyacinthe, le 5 mai 2014 – Il est possible de contribuer à une saine gestion des résidus domestiques dangereux (RDD) en diminuant l'utilisation de tels produits. En effet, en privilégiant des solutions de remplacement (recettes maison) aux produits domestiques dangereux, nous pouvons réduire à la source le volume de RDD en circulation.

Divers produits de nettoyage que nous utilisons dans la maison peuvent être remplacés par des mélanges simples. Voici quelques nettoyeurs écologiques de base qui sont facilement utilisables et peu coûteux :

QUELQUES TRUCS MAISON !

Nettoyant tout usage :

2 litres d'eau, ¼ de tasse de bicarbonate de soude (soda) et ½ tasse de vinaigre.

Nettoyant pour vitres et miroirs :

1 litre d'eau chaude et 10 ml de vinaigre. Essuyez avec un papier journal roulé en boule.

Nettoyant pour argenterie :

1 litre d'eau chaude, 5 ml de soda, 5 ml de sel et 1 morceau de papier d'aluminium.
Faire tremper le tout quelques minutes.

Nettoyant pour cuvette ou baignoire :

½ tasse de vinaigre et ¼ de tasse de soda. Laisser reposer une demi-heure dans la cuvette et actionner la chasse d'eau. Pour la baignoire, brosser et essuyer.

Nettoyant pour plancher :

4 litres d'eau chaude, ¼ tasse de vinaigre et quelques gouttes d'huile essentielle.

Détachant pour marques de crayon et chaussure :

Saupoudrer du bicarbonate de soude sur un linge humide et frotter.

Renvois d'eau :

Utiliser une ventouse. Verser ¼ de tasse de bicarbonate de soude et ajouter ensuite ¼ de tasse de vinaigre.
Laisser reposer 15 minutes et verser ensuite de l'eau bouillante.

Nettoyant pour casseroles calcinées :

5 ml de bicarbonate de soude, 5 ml de sel et ½ tasse de vinaigre.
Avec un peu d'eau, amener à ébullition dans la casserole calcinée quelques minutes.

Le vinaigre blanc nettoie, désinfecte, désodorise, déloge la graisse, dissout les dépôts calcaires, élimine les moisissures et prévient leur apparition. De plus, il fait disparaître les taches et le vert-de-gris, blanchit les vêtements, élimine l'électricité statique et assouplit les tissu.

***** Une goutte d'huile essentielle parfumée, déposée sur une ampoule, embaume toute la pièce *****

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
riam@ntic.qc.ca

Pour vendre... ou acheter!



ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES ML

100
ANS
DEPUIS 1913



AGENCE IMMOBILIÈRE

*Vos complices
immobiliers!*

ISRAËL LUSSIER

COURTIER IMMOBILIER • www.israellussier.com

450 230-4688



MARTIN LUSSIER

COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ • www.martinlussier.com

450 230-6667

Nos professionnels

ALAIN CASAVANT
TIRAGE DE JOINTS INC

RBQ : 5647-4810-01



RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

- Tirage de joints
- Pose de gypse

1210, 11^e Rang, St-Eugène QC J0C 1J0

Tél. : 819 396-2672

Cell. : 514 208-6848

Journal réalisé par *Raymond Cartier* enr.



Le Bagotier

Procès-verbal • Nouvelles des organismes • Nos places d'affaires

Vous voulez un espace...

Pour vos besoins en imprimerie, communiquez avec *Raymond Cartier*.

450 768-5085 raymondcartier@hotmail.com

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70, route Quintal, Saint-Liboire J0H 1R0

courriel : bernardbenoit@hotmail.ca • Bernard: 450-793-2010 • Patrick : 450-230-5007



Relais Routier Petit Truck Stop
 Luc Chicoine

549, 3^e rang, Ste-Hélène, Québec J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)

T. 450 791-2771
 F. 450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto Relais Routier 152
Relais 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h
Truck Stop Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

AAQ ACCESSOIRES AUTOMOBILES DU QUÉBEC inc.

Stéphan Hébert Président
 Antirouille • Pièces : carrosserie, mécanique et remorque

Vente - Pièces et Service

791, rue Pau-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél. : 450 381-1100 Fax : 450 381-1101
 aaq@sogetel.net

ROULOTTES A.S. LÉVESQUE
 www.roulotte.ca

Ste-Hélène
 (450) 791-2727

Vente neufs et usagés
 Échange – Pièces – Réparation – Service

430, rue Couture, (sortie 152 de l'autoroute 20) Ste-Hélène

TRANSPORT ALAIN FOREST

PIERRE • SABLE • TERRE • EXCAVATION

336, 2^e Rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 Tél. : (450) 791-2875 • Cell. : (450) 779-2220

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 J0H 1M0

TRANSPORT Benoît LAFLEUR inc.

274, 5^e Avenue, Ste-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell. : 450-278-5322 • Tél. : 450-791-2128
 Fax : 450-791-2702

Marcel et Paul-André Bouthillette senc.
 Agent Ultramar
 Produits pétroliers

450-791-2462 • 450-773-2854 • 888-791-2462
 277- Sième Avenue, Ste-Hélène-de-Bagot, Qc. J0H 1M0

MARC-ÉTIENNE GAUTHIER
 Franchisé Saint-Hyacinthe et les environs
 Cell. 450 513-0100
 Votre conseiller en nutrition animale

Rabais de 5 \$ sur la première commande

Nourriture & accessoires
 Livraison à domicile gratuite

Courriel : maretgau@hotmail.com

Irrigation Marcel Girard et fils inc.
 Efficacité & Expérience DEPUIS 1987

Henrico : 450.278-2435
 Cell. Guy : 450.278.2432
 Cell. Gilles : 450.278.2431

521, Rg Ste-Hélène
 Ste-Hélène Qc J0H 1M0



Spécialités
 Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Maison Novoclimat
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et de planchers préfabriqués

RBQ 8348-4337-09

865, Paul-Lussier, Ste-Hélène, Qc J0H 1M0
 Tél.: 450 791.2221 Fax: 450 480.2000

GARAGE C. Hébert inc.



538, 3^e Rang, St-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0

ALAIN HÉBERT, PRÉS.



■ Centre de recyclage
 ■ Autos usagées
 ■ Pièces usagées

Tél. : (450) 791-2627
 1-800-667-4973
 Fax : (450) 791-2080



L.G. HÉBERT ET FILS LTÉE (ABATTOIR)

Propriétaires
 Antonio Filice
 Mario Cote

428 rue Hébert
 STE-HÉLÈNE DE BAGOT
 Cté Johnson, Qc J0H 1M0

Tél.: (450) 791-2630
 Fax : (450) 791-2968



Complice de votre quotidien!

Daniel Croteau
 Épicer, propriétaire

Marché Ste-Hélène
 685, rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




DEGRANDPRÉ



Puits artésiens
 Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

Drummondville : 819 472-3286
 Victoriaville : 819 740-9110
 Fax : 819 472-7402

info@degrandprepuits.com RBQ : 8335-7996-13
 5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9

Acupuncture
 Membre de l'ordre professionnel des acupuncteurs du Québec

Téléphone: 450 261-7917
 isabellelebrunac@yahoo.com

Bonjour à tous,

Je me présente, Isabelle Lebrun, acupunctrice. Voilà maintenant 13 ans que je pratique l'acupuncture. C'est avec plaisir que je vous annonce que des services d'acupuncture sont maintenant disponibles près de chez vous dans le secteur Ste-Rosalie. En espérant vous rencontrer et répondre à vos besoins.

Au plaisir !

Isabelle Lebrun
 15 600, Grand Rang St-François
 St-Hyacinthe, Québec J2T 5H1
 9155, 2e rang
 St-Hyacinthe, Québec J2R 1W3
 (secteur Ste-Rosalie)



Luc Déry
 terrassement excavation inc.

- ▲ Pelle
- ▲ Bouteur (Bulldozer)
- ▲ Rouleau compacteur
- ▲ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste -Hélène
 Tél.: (450) 791-2154



ÉBÉNISTERIE Sainte-Hélène

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

- Armoires de cuisine, salle de bain et meubles
- Fabrication sur mesure
- Réparation, décapage et finition

Clément Lapierre
 PROPRIÉTAIRE

450.791.2633
 432, 2^e rue Ste-Hélène [Qc] J0H 1M0

Depuis plus de 25 ans!



Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique



785, rue Principale
 Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
 Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com



LORANGE

337, 3^e rang
 Sainte-Hélène
 QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▶ Anti-rouille ▶ Redressement de châssis
- ▶ Pose de pare-brise ▶ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Pierre-Yves Martin
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

770, RUE PAUL-LUSSIER,
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL : (450) 778-7271
Pagette : (450) 223-8818

DF COFFRAGES INC.
RESIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

- FONDATION DE TOUS GENRES
- DALLE DE PLANCHER
- SOLAGE
- MINI EXCAVATION
- GRUE 65'
- GESTION DE PROJETS

R.R.D. 48251-6192-04

775, rue Paul-Lussier, Local 240
Ste-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0

TÉL. 450.888.1313

FERME-RÉSIDENCE-COMMERCE-INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Dany Grenier
Jerry Filion
Sainte-Hélène

Cell.: (450) 223-4481
1-800-808-4481
Tél.: (450) 793-4481

Pierre et Serge Dion
Saint-Liboire

Clinique Laser

Carmen Beaudoin
Infirmière Auxiliaire

- Traitement anti-stress
- Épilation Laser homme et femme
- Extension de cils
- Cesser de fumer en 1 heure
- Certificat cadeau

1980, rue des cascades, Saint-Hyacinthe, J2S 3J5
450.250.5523

Raymond Chabot Grant Thornton
L'instinct de la croissance™

Patrick Marion, CPA, CA
Associé

Cell. : 819 314-1499
marion.patrick@rcgt.com

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 102
330, rue Cormier
Drummondville (Québec) J2C 8B3

Tél. : 819 477-7977
Télé. : 819 477-7799
www.rcgt.com

Comptables professionnels agréés
Membre de Grant Thornton International Ltd

SYLVESTRE & ASSOCIES
AVOCATS S.E.N.C.

Me Maryse Dubé, avocate
1600, Girouard Ouest, bur. 236
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445
Montréal: (514) 866-8445
Télécopieur: (450) 773-2112
Courriel: etude@avocatssylvestre.ca

FERME Le Champ Plein
Bleuetière

Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires

325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143

Patrick Lapierre

PAYSAGEMENT Lapierre

Tél.: 450.791.2765
Cell.: 450.278.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

- Entretien complet
- Pavé-Uni
- Conception & réalisation d'aménagement paysager
- Terrassement
- Muret
- Plantation
- Déneigement

Paul Biron B.A.L.L.
Avocat

150, rue Marchand, bureau 101
Drummondville (Québec) J2C 4N1
Téléphone : (819) 477-8741
Télécopieur : (819) 477-7166
Courrier électronique : paulbironavocat@cgocable.ca

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière

Martin Daigle
Courtier immobilier

Cell. : 450-230-1113
Bur. : 450-252-8888
Fax : 450-774-4274
mdaigle@royallepage.ca
www.martindaigle.com

1385, av. Choquette, Saint-Hyacinthe (QC) J2S 6E9

LE RANCH DES PETITS AMIS inc.

- Équitation par le jeu
- Demi-pension
- Forfait carroussel
- Programme P'tit Trot

Sortie 152, autoroute 20
273, rue Edgar, Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0
(450) 791-2239
www.ranchdespetitsamis.com



Ouvert sur réservation

La Coop
Sainte-Hélène

Unimat

Matériaux de construction | Quincaillerie | Peinture | Moulées
Engrais | Semences | Herbicides | Centre de jardin

655, Principale
Ste-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél. : 450.791.2666
Sans frais 1.800.567.5605
Télééc. : 450.791.2278
Site Web : coopste-helene.qc.ca



Les Serres St-Eugène

- Confections personnalisées d'annuelles
- Vivaces
- Arbustes

Service d'entretien et réalisation d'aménagement paysager

Robert Normand

1628, rang Brodeur, St-Eugène de Grantham (Québec) J0C 1J0
Tél. : (819) 396-2743 - Fax : (819) 396-3820 - r.normand@explornet.ca



LAVAGE ET EXTERMINATION
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

Andre

Traitement des araignées et des fourmis
Traitement préventif
Travail garanti
Service 7 jours

Technicien diplômé • Estimation gratuite

Tél.: (450) 794-2314
Paget: (450) 223-7223

358, Notre-Dame, Saint-Hugues



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



D ÉCO - DESIGN

Sophie Joubert
propriétaire, décoratrice designer

Services complets de décoration & d'aménagement intérieur

450 791-2328
sur rendez-vous



Excavation Terrassement Résidentiel

Service de mini-pelle
RBQ: 5618-5432-01

- Nivelage de terrain
- Terre de remplissage
- Terre de finition
- Gravier

Benoît Blanchard
450-778-7899



Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

Bux P'tits Soins
Coopérative de solidarité

www.coopauxpittissoins.com
450 771-0605

aimé(e)s proches-aidant(e)s être deux jeunes familles...

Services d'aide à domicile
Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



LaForce Mécanique
Entretien et réparation automobiles

Mathieu Laforce
Technicien automobile

844 rue Paul-Lussier
Ste-Hélène (Qc) J0H 1M0
laforcemecanique@hotmail.ca

450-381-AUTO (2886)





Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476

Programme de **BOURSES D'ÉTUDES...**
un diplôme pour un **AVENIR** prometteur



Universitaire



Professionnel



Collégial

FÉLICITATIONS aux 69 récipiendaires du Programme de bourses d'études de la Caisse.

Un montant total de **24 750\$** a été remis lors de l'Assemblée générale annuelle le 27 avril dernier.

Sur les photos, M. Normand Choquette, directeur général de la Caisse, accompagnent les récipiendaires.

La Caisse désire offrir ses meilleurs vœux de succès à tous les lauréats et les encourage à poursuivre leurs études.



RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES

UN RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-ÉTUDES (REEE) EST UNE SOLUTION QUI VOUS PERMET D'AMASSER FACILEMENT UN CAPITAL-ÉTUDES POUR VOTRE ENFANT OU VOTRE PETIT-ENFANT QUI VOUS TIENT À CŒUR.

EN INVESTISSANT DANS UN REEE, VOUS BÉNÉFICIEZ :

- de la Subvention canadienne de base;
- de la Subvention canadienne supplémentaire;
- du Bon d'études canadien¹;
- de l'incitatif québécois de base;
- de l'incitatif québécois supplémentaire;
- de la croissance de vos placements à l'abri de l'impôt.

*Minimum
30%
en subvention*

¹ Sous certaines conditions

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION